



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## des Pauses Méridiennes du SIVOS de Biancourt

**2024-2025**

Le SIVOS de Biancourt (communes de Fay-les-Etangs, Fleury, Fresnes-l'Eguillon et Senots) a confié l'animation des pauses méridiennes au Centre Social Rural du Vexin-Thelle (CSRVT). La pause méridienne est un temps qui fonctionne indépendamment de l'école. Aucune demande relative à la pause méridienne (réservation, annulation, ...) ne doit être faite par l'intermédiaire des enseignants ou ATSEM. Les conditions d'accueil sont susceptibles d'être modifiées en fonction d'éventuelles directives gouvernementales ou de l'autorité administrative (Préfet).

### INSCRIPTIONS ET MODALITÉS

Les inscriptions à la pause méridienne se font pour l'année scolaire (non reconductible).

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur notre site Internet : <https://csrvexinthelle.fr/> ou disponible au Centre Social Rural du Vexin-Thelle, 46 ter rue Pierre Budin, 60240 Chaumont-en-Vexin.

Il doit impérativement être remis complété et signé, au secrétariat du Centre Social Rural ou par retour de mail ([contact@csrvexinthelle.fr](mailto:contact@csrvexinthelle.fr)), au plus tard une semaine avant la présence de l'enfant.

Après réception de celui-ci, nous vous créons un espace sur notre portail famille qui vous permettra de réserver les jours de présence de votre enfant et de régler vos factures en ligne, grâce à l'identifiant et au mot de passe qui vous seront envoyés au préalable. Le dossier d'inscription est valable pour une année scolaire. En cas de divorce ou de séparation, entraînant une situation de garde exclusive ou alternée, un extrait de l'acte du jugement devra être fourni. Dans ce cas un dossier d'inscription par parent est obligatoire.

Les réservations et annulations s'effectuent sur le portail famille : <https://csrvexinthelle.portail-familles.app/>

**Pour toute nouvelle inscription, nous vous remercions de bien vouloir nous acquitter des factures antérieures.**

### HORAIRES

La pause méridienne se déroule sur 2 sites, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire :

- Site de Fleury de 11h35 à 13h05
- Site de Fresnes-L'Eguillon de 11h33 à 13h03

La responsabilité du Centre Social Rural du Vexin-Thelle ne pourra être engagée en dehors de ces horaires.

### TARIFS

Le tarif de la pause méridienne est au maximum de 6€.\*

Ce tarif est facturé sur deux lignes :

- le coût du repas est de 4,80€ (la nourriture et les personnels encadrants)
- le coût du temps de garde pédagogique après le repas est calculé suivant le barème CAF, en fonction des revenus du foyer ainsi qu'au nombre d'enfants à charge dans la famille. Ce temps de garde pédagogique est déductible des impôts pour les enfants âgés de moins de six ans.

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Barème n° 2	0,30%	0,28%	0,26%	0,24%
Plancher ressources mensuelles 550	1,54 €	1,44 €	1,33 €	1,23 €
Plafond ressources mensuelles 3200	9,60 €	9,00 €	8,40 €	7,70 €

#### Exemple :

Une famille avec deux enfants, habitant dans l'une des communes du SIVOS de Biancourt

-Revenus du foyer 2878€.

Calcul d'une heure pause méridienne :  $2878 \times 0,28\% = 8,06\text{€}$  (tarif d'une journée 8h)  $8,06\text{€} / 8\text{h} = 1,00\text{€}$

=> Une heure de pause méridienne reviendra à cette famille à 1,00€

Le tarif d'un repas PAI est de 3€.\*

\* Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer.

## FACTURATION ET RÈGLEMENT

Une facture récapitulative par famille faisant état des jours de présences et d'absences sera établie chaque mois par le Centre Social Rural du Vexin-Thelle.

Le règlement devra parvenir au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture.

Le règlement s'effectue par carte bancaire sur le portail famille du Centre Social Rural du Vexin-Thelle, par chèque bancaire libellé au Centre Social Rural du Vexin-Thelle, par espèce ou carte bancaire dans les locaux du CSRVT.

## ABSENCE ET ANNULATION

Seront uniquement prises en compte les annulations effectuées : sur le portail famille <https://csrvexinthelle.portail-familles.app/>, sur appel téléphonique au 03 44 49 01 80, par courriel : [contact@csrvexinthelle.fr](mailto:contact@csrvexinthelle.fr), **sur préavis d'au moins 2 jours ouvrés et avant 10h.**

Si votre enfant est malade, merci de prévenir le Centre Social Rural du Vexin-Thelle le jour même et nous faire parvenir le certificat médical sous 48h.

En cas d'absence non justifiée conformément aux dispositions ci-dessus, seul le repas sera facturé à hauteur 4,80€.

**Seul le repas sera facturé à hauteur de 3€ en cas d'absence signalée tardivement (absence justifiée) pour les motifs suivants :**

- absence d'un enseignant
- sortie scolaire
- intempéries entraînant l'annulation des transports scolaires
- une maladie sur présentation d'un certificat médical

*\* NB : les jours exprimés sont des jours d'ouverture du CSRVT (excluant les samedis, dimanches, jours fériés et autres jours de fermeture).*

## L'ASSURANCE

Le Centre Social Rural est assuré au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont confiés sur l'ensemble des activités des accueils collectifs de mineurs. Cette assurance intervient cependant en complément de l'assurance responsabilité civile et extrascolaire familiale. L'assurance souscrite par le Centre Social Rural permet d'indemniser les victimes qu'en cas de faute imputable au centre. Dans le cas contraire, tout dommage causé par un mineur à un tiers devra être pris en charge par la responsabilité civile de ses parents.

## SANITAIRE

Pour tout enfant nécessitant une prise en charge particulière (traitement, allergie, handicap...) un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) devra être mis en place pour l'acceptation de l'enfant.

**Tarifs PAI alimentaire :**

- Il est calculé sur la base du temps repas avec le personnel encadrant soit 1,40 €\* et sur le temps pédagogique calculé selon le quotient familial des familles soit au maximum 1,20€.

\*Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer.

La prise de médicaments n'est autorisée qu'accompagnée d'une ordonnance. En cas de traitement, la famille doit fournir à l'équipe les boîtes de médicaments marquées au nom de l'enfant avec une copie de l'ordonnance et une autorisation des parents à administrer les médicaments.

L'équipe n'est ni autorisée à réaliser des gestes médicaux, ni à faire des adaptations de traitement. Elle assure juste la prise des médicaments en se référant strictement à l'ordonnance.

Procédures de soins :

- En cas de blessures superficielles (hématomes, éraflures, brûlures légères), les soins seront prodigués par l'équipe d'animation avec les produits autorisés.
- En cas de doute sur l'état de santé (maux de ventre, fièvre, maux de tête, etc.), l'équipe se mettra en relation avec les responsables légaux pour prendre une décision (récupération de l'enfant par les parents, retour à l'école, poursuite de l'accueil sur le centre).
- En cas de blessures ou d'états graves, l'équipe préviendra les parents et les services médicaux appropriés (médecins, SAMU, pompiers). Rappel : une autorisation d'intervention chirurgicale d'urgence est signée par les familles en cas d'impossibilité de les joindre.

En cas de crise sanitaire et en fonction de la réglementation, l'accueil de loisirs peut être amené à modifier ses conditions d'accueil pour se mettre en conformité avec les demandes des autorités compétentes. Dans ce cas, les familles sont informées des nouvelles mesures d'accueil et sont tenues de les respecter.



## SÉCURITÉ ET RÈGLES DE VIE

Il est interdit d'amener des objets dangereux et se livrer à des gestes ou des jeux violents et dangereux.

Des règles de vie seront instaurées avec les enfants afin que la pause méridienne se passe dans de bonnes conditions. Un contrat de confiance sera mis en place si un enfant n'est pas en mesure de respecter les règles de vie ; les parents en seront informés.

## OBJETS PERSONNELS

Les téléphones portables, les bijoux, jeux vidéos sont interdits et seront confisqués pour la journée. Ils seront remis aux parents le soir. De surcroît, le Centre Social Rural se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou de casse. Tout objet dangereux sera immédiatement retiré à l'enfant et remis aux parents le soir. Il est recommandé pour les activités (notamment mercredi et vacances), d'habiller l'enfant avec des tenues adaptées. Vous pouvez consulter l'équipe pour davantage d'informations.

## TRAITEMENT DES DONNÉES - CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données qui définit le traitement des données informatiques dans le cadre de l'inscription à l'accueil de loisirs, nous vous informons des éléments suivants :

- Ces données sont collectées pour une utilisation strictement professionnelle et uniquement dans le cadre des activités du CSRVT, afin de permettre l'accueil de l'enfant, pour sa sécurité et le fonctionnement administratif de la structure, notamment la facturation et la communication avec la famille.
- Sur demande de la mairie partenaire et dans le cadre de la convention afférant à la gestion de la structure, le CSRVT est amené à transmettre des données sous la forme de statistiques.
- Sur demande ou sur ordre des autorités compétentes dans le cadre d'une crise sanitaire, le CSRVT est amené à transmettre les coordonnées des enfants et familles potentiellement exposés à un risque épidémique.
- Les données collectées sont conservées jusqu'à l'âge limite d'inscription de l'enfant

Au-delà de l'âge limite d'inscription :

- Jusqu'au recouvrement des créances
- A l'expiration des délais fixés par les organismes publics chargés de contrôler la structure (ex : CAF)

Vous pouvez exercer ces droits aux données vous concernant ou demander une information complémentaire sur l'objet de collecte des données par mail à [contact@csrvexinhelle.fr](mailto:contact@csrvexinhelle.fr)

*Vous pouvez retrouver ces informations sur le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)*



46 ter rue Pierre Budin,  
60240 Chaumont-en-Vexin



Secrétariat :  
03 44 49 01 80



www.  
csrvexinhelle.fr



[contact@csrvexinhelle.fr](mailto:contact@csrvexinhelle.fr)



<https://csrvexinhelle.portail-familles.app>



Centre Social Rural du Vexin-Thelle -Officiel

